

Image not found or type unknown



retenue cat de 92 euro

Par **LOLOT45**, le **29/01/2019** à **17:32**

bonjour je suis séparée depuis avril 2018 et je vie seule dans un logement limite insalubre mais pas cher 210 euro donc j'ai des droits apl et je suis sensé percevoir un rsa de 484 euro mensuel la caf me retiens une penalitée de 92 euro pour non demande de l'asf alors que je n'ai pas d'enfant avec mon ex mari ont il le droit et que dois je faire car il ne me reste pour vivre que 392 euro donc dur de régler les factures manger et survivre

avec mes remerciements